



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 30 mai 2023

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 43 y compris les membres du Conseil communal,
les 2 Secrétaires et la Caissière.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 5 mai 2023, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021. Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapports de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)
4. Perspectives et informations liées au Hameau de la Fontaine pour la ferme
5. Divers

A 20h01, M. le Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

M. le Syndic informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Syndic demande aux citoyens présents s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée peut donc délibérer selon l'ordre du jour énoncé.

Mme Marie-Jo Vernier et M. Jérémy Bonfils – Conseillers communaux sont excusés pour cette présente assemblée. Tous deux en convalescence à la suite d'une opération, M. le Syndic leur souhaite un bon et prompt rétablissement.

Les citoyens suivants se sont excusés : Mme Elisabeth Pillonel et M. Alfred Pillonel, M. Stéphane Pillonel, Mme Véronique Deschenaux, Mme Irène Rüsi, Mme Carmen Di Meo, M. Gilles Monney, Mme Antoinette Jakob, M. Georges Krattinger, M. Quentin Brodard, M. Vincent Isoz, Mme Jacqueline Tesse, M. Frédéric Tesse, Mme Margrit Strub et Mme Marie-Noëlle Guex.

Scrutateurs : M. Eric Ansermoz et M. Arben Mulaj.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022

Selon la décision de l'assemblée le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les remerciements d'usage sont adressés à la Secrétaire pour la rédaction de ce document.

Suspens du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2022 :

M. Peter Strub constate que les avions volent plus bas qu'auparavant et prie le Conseil communal d'entreprendre le nécessaire. Durant la période liée au COVID, cela s'était calmé et aujourd'hui la situation est à nouveau infernale.

A ce titre, une séance avec le Cdt de la base aérienne a été organisée le 27 mars dernier. Il a été relevé que les plans de vol n'étaient pas toujours respectés et certains vols liés aux atterrissages avaient tendance à survoler le village de Lully plutôt que le secteur du Restoroute, qui est en principe le secteur en la matière. Nos remarques faites ont été prises en considération.

Mme Caroline Brodard demande à agrandir la buvette pour le Groupe Jass.

La requérante est informée que cette rénovation sera thématifiée au budget 2024.

M. Julien Hennard souhaite savoir de quelle façon est publié le bénéfice de RG Récupération.

M. Thierry Vallat – Conseiller communal fait part à l'assemblée du résumé de l'exercice 2022, soit les résultats d'exploitation. De plus, il l'informe de son projet d'installation solaire photovoltaïque d'une surface de 4'470 m². Il précise que cet investissement sera financé par RG et non pas par les Communes.

M. Julien Hennard revient sur ce point, soit sur ce résultat d'exploitation. Il souhaite avoir des renseignements complémentaires liés à l'achat de camion supplémentaire, l'engagement de personnel, etc. M. le Syndic ne pouvant pas y répondre, il lui suggère de prendre les informations utiles directement auprès de RG.

M. Christian Schlechten avait souhaité connaître le coût du hangar à copeaux construit au Bois de la Faye par la Corporation forestière en 2021 (point en suspens de l'assemblée du 14 septembre 2021).

Les montants et les informations suivantes sont transmis par le Conseiller communal responsable –

M. Frédy Wittwer :

- Budget (crédit d'investissement) : CHF. 815'000.00
- Coût final : CHF. 750'000.00
- Subvention cantonale : CHF. 120'000.00
- Surface de la place : 4000 m².
- Le fond appartient à la Commune d'Estavayer.

2. Comptes 2022

M. le Syndic – Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes :

Premier décompte sous MCH2 :

- Budget : - CHF. 231'130.00
- Résultat effectif de l'exercice 2022 : CHF. 66'590.95
- Fortune cumulée (montant comptable) au 31 décembre 2022 : CHF. 2'009'811.83
- Amortissements des immobilisations : CHF. 359'375.82 ; ceux des subventions = CHF 53'117.28 = charge nette CHF. 306'258.54 pour l'année comptable 2022. 2021 = CHF. 192'575.00 d'amortissements obligatoires. Revenus extraordinaires pour CHF. 382'469.40.
- Les charges liées : CHF. 2'521'754.45
Augmentation de CHF. 135'271.65 par rapport à l'année 2021
- Patrimoine administratif : réserve de réévaluation de CHF. 1'480'418.66
- Validité de 10 ans = un produit non financier de CHF. 148'041.87/an.
- Attribution péréquation financière = CHF. 335'269.00 soit une augmentation de CHF. 22'346.00 par rapport à 2021.
- Le résultat positif de l'exercice 2022 => excédent de revenus des impôts communaux spéciaux : CHF. 317'501.50.

Aussi, M. le Syndic présente les comptes chapitre par chapitre accompagnés des renseignements utiles.

2.1 Comptes de fonctionnement

Totaux comptes 2022 :

Charges :	CHF. 5'014'967.63
Revenus :	CHF. 5'081'558.58
Résultat :	CHF. 66'590.95

M. François Martin constate que des amortissements planifiés figurent dans les produits. Il souhaite savoir si cela correspond à de la compensation.

Mme Heidi Monney - Caissière lui répond que ce sont des subventions d'investissements reçues.

2.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite à l'assemblée par M. le Syndic.

Les comptes des investissements 2022 se présentent comme suit :

Total des charges CHF. 411'421.14 et total des revenus de CHF. 305'420.30.

M. Eric Collomb souhaite savoir à quoi correspond le montant de CHF. 206'206.30 - remboursement extraordinaire.

M. le Syndic l'informe que ce montant a été versé par la Commune d'Estavayer. Ce sont les frais engendrés sur l'étude Plein Sud pour passer ce terrain en zone artisanale. Lors de l'échange de terrain avec la Commune d'Estavayer, cette dernière nous a pris en charge les frais d'analyses liés au PAL. Si ledit terrain devait être passé en zone artisanale, la convention stipule le montant d'un million qui nous serait redevable par la Commune d'Estavayer (dézonage validé par le Canton).

M. le Syndic donne lecture du bilan 2022 (sous forme MCH2) présentant un résultat annuel / excédent de CHF. 66'590.95.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Pierre Pauchard – membre de la Commission financière.

Il donne également lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 8 mai dernier avec l'exécutif communal et Mme Heidi Monney – Caissière.

Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF. 66'590.95, en comptant des encaissements supérieurs à ceux budgétisés notamment sur les postes « impôt sur les gains immobiliers et plus-values » et « impôt sur les mutations ».

Les comptes des investissements présentent quant à eux un excédent de dépenses de CHF. 106'000.84. Il est également à relever qu'un remboursement extraordinaire d'un montant de CHF. 206'206.30 est venu alléger les charges des comptes d'investissements.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2022 sur la base des rapports précités et d'en donner décharges aux organes responsables.

Elle remercie le Conseil communal pour les explications claires et précises ainsi que Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué lié à l'introduction du MCH2.

Il nous fait également part du rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Fiduflex SA qui recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui ont été soumis.

2.4 Approbation

Les comptes de résultats 2022 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2022 sont également soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie infiniment l'assemblée communale pour la confiance témoignée, l'administration pour son appui inconditionnel, les membres du Conseil, la Commission financière pour la bonne collaboration et les remises en question pertinentes et permanentes et enfin Mme Heidi Monney – Caissière pour son excellent travail à l'égard du Conseil communal pour la gestion financière des dossiers sans faille.

M. le Syndic demande à l'assemblée communale d'applaudir toutes ces personnes.

3. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)

Concernant ce point, Mme Catherine Plüss – Conseillère communale nous fait part des points importants liés à la révision totale des statuts du 16 novembre 2022.

Aussi, elle nous apporte différentes précisions sur ce réseau, soit l'organigramme, les membres de la direction, les valeurs institutionnelles, les EMS (les Fauvettes à Montagny, les Lilas à Domdidier, les Mouettes à Estavayer), le Foyer de jour à Montagny, le Service d'aide et de soins à domicile, le Service social, le Service des curatelles à Estavayer-le-Lac et à Domdidier, les Ressources Humaines qui gèrent 434 collaborateurs du RSSBF et le Service des finances. Le budget 2022 pour toutes ces

entités + les indemnités forfaitaires, le SMUR et les ambulances dont le montant s'élève à plus de 45 millions.

Tous ces services étant aujourd'hui réunis, des nouveaux statuts ont dû être élaborés.

- Ils ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée des délégués de l'Association
- Ils ont fait l'objet de divers préavis des Services cantonaux
- Ils doivent être validés par les législatifs des Communes membres de l'Association

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale nous présente ces nouveaux statuts et nous fait part des points importants qui ont subi des modifications.

M. Camille Duc est surpris de constater que le Home de Gletterens ne figure pas dans cette présentation.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l'informe que ce Home étant privé, il ne fait pas partie du réseau.

M. Julien Hennard a remarqué dans la présentation, au chapitre des données financières le nombre de 7100 sous les factures « débiteurs » de l'année 2021, à quoi correspond-t-il ?

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale lui répond que cela correspond à 7100 factures « débiteurs » émises en 2021 pour le réseau. Ceci pour démontrer la quantité de travail administratif.

Ces nouveaux statuts sont soumis au vote et sont adoptés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée communale pour sa confiance et Mme Catherine Plüss – Conseillère communale pour cette parfaite présentation ainsi que son implication liée à ce dossier.

4. Perspectives et informations liées au Hameau de la Fontaine pour la ferme

M. le Syndic prend la parole et informe l'assemblée communale des points suivants :

Les permis de construire pour les projets de l'immeuble (projet B) et la ferme (projet A) sont en attente auprès des Services cantonaux. Ils devraient être délivrés prochainement.

La situation sommaire au 23 mai 2023 est la suivante :

Art. 3008 – Ferme :

Achat parcelle	CHF. 330'717.40
Coûts d'aménagement	CHF. 187'634.20
Total	CHF. 518'351.60

Art. 8292 – Immeuble :

Achat parcelle	CHF. 274'181.80
Coûts d'aménagement	CHF. 207'014.05
Total	CHF. 481'195.85
Coût total	CHF. 999'547.45

Généralités :

Coût du projet :	CHF. 5'824'000.00
Fonds propres : 25% soit	CHF. 1'500'000.00
Terrain :	CHF. 769'000.00 (selon la BCF : 1538 m ² x 500. --/m ²)
Frais permis :	CHF. 151'000.00 (frais actuels)
Apport financement supplémentaire :	CHF. 580'000.00

Analyse des possibilités :

1. Solo : la Commune part seule dans ce projet
2. Externe : la Commune vend le projet
3. Coopération : la Commune trouve des partenaires

Projection :

Pour la Commune => apport du terrain et frais de mise à l'enquête.

La variante « solo » nécessite encore un apport de liquidités de CHF. 580'000.00.

La variante « coopération », avec apports de CHF. 350'000.00 (=> promis par des entrepreneurs),
manquement : CHF. 230'000.00.

Les engagements financiers conséquents au niveau régional et cantonal ne nous permettent pas de piloter cette rénovation seule.

Le Conseil communal serait pour l'option sans risque, soit la variante « externe » qui serait la solution la plus raisonnable en l'état.

M. le Syndic avise l'assemblée que nous allons rencontrer prochainement la Sté Dénériaz intéressée à l'achat de ce bien.

M. Eric Collomb suit l'avis du Conseil communal pour le choix de la variante « externe ». Toutefois, il précise que le terrain doit être vendu à un prix raisonnable, comme suggéré par la BCF. C'est une opportunité pour la Commune de faire un gain sur cette vente immobilière.

Plusieurs citoyens rejoignent les propos énoncés.

M. le Syndic prend bonne note de cette remarque, toutefois, le Conseil veut également tenir compte de la capacité financière de la population locale et ne pas voir uniquement l'aspect maximisation.

M. Camille Duc propose d'augmenter les impôts durant 2 ans et ensuite, revenir au taux actuel.

M. le Syndic lui rappelle que l'assemblée a refusé en décembre 2021 une augmentation du taux fiscal pour une année. Donc en l'état, cette suggestion n'est pas à l'ordre du jour.

M. Frédéric Vernier a bien compris que la solution « externe » est de vendre cet objet à la Sté Dénériaz ou à un autre investisseur. Et pour la variante « coopération », qui seraient concernés ?

M. le Syndic lui répond que l'Architecte du projet – M. Alex Hofstetter, la Sté Guisolan et d'autres entreprises seraient favorables à apporter une contribution financière à ce projet.

M. Frédéric Vernier constate que ce ne sont pas des entreprises installées sur la Commune.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. le Syndic ajoute que si le choix devait se porter sur la variante « externe » l'assemblée communale serait convoquée pour avaliser la vente de l'objet.

5. Divers

Installation d'un défibrillateur :

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui donne à l'assemblée communale les renseignements utiles concernant cet appareil installé à l'extérieur du bâtiment communal la Colombière à Lully.

A ce titre, une séance d'informations sera donnée pour les habitants de la Commune durant cet automne.

Mise en place de jardins familiaux à Lully « Jardi'Liens » :

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale nous donne des explications concernant ce projet élaboré par la Commission de développement durable.

Une séance d'informations a eu lieu récemment où une dizaine de personnes y ont pris part.

Ce jardin sera installé dès la mi-septembre à l'arrière de l'école Arc-en-Ciel sur le terrain communal.

Mme Sabrina Bersier souhaite savoir si l'école prendra part à ce projet.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'avise que certaines classes sont intéressées et l'AES également.

M. le Syndic informe l'assemblée que les travaux liés au remplacement du collecteur d'eaux claires à Bollion débiteront dès la mi-juin 2023.

M. Francis Marchand s'est rendu compte que plusieurs personnes qui auraient droit aux prestations complémentaires ne les touchent pas. Il trouve cette situation regrettable et demande à la Commune de faire le nécessaire estimant que c'est son rôle.

M. le Syndic lui répond que c'est le principe de faire la demande qui régit ce genre de situation dans notre pays. Donc c'est aux personnes assujetties d'interpeller l'Administration qui pourra par la suite apporter son conseil avisé. Après délibération, M. le Syndic prend bonne note de cette remarque et il sera défini de quelle façon nous pourrions améliorer ces informations et la communication.

M. Julien Hennard nous fait part d'une requête provenant de son fils qui regrette l'absence d'une poubelle à l'arrêt de bus à Seiry et demande la possibilité d'en installer une à cet emplacement.

M. le Syndic prend bonne note de cette remarque. A définir de ce qui pourra être fait.

Agenda :

21.06.2023	Présentation publique plan mobilité par Team+
7-8-9.07.2023	Bénichon à Bollion
23.07.2023	SlowUp – passage à Lully
01.08.2023	Fête nationale à Lully
01.09.2023	Rencontre des jeunes citoyens de la Commune de Lully
08.12.2023	Repas des aînés de la Commune de Lully

M. le Syndic recommande à chacun de participer à la séance du 21 juin prochain liée au projet des zones 30km/h dans la Commune. Le Bureau Team+ expert en la matière, sera présent pour donner les informations utiles aux habitants.

Remerciement :

- M. Arben Mulaj démissionne en tant que membre à la Commission de l'énergie.
M. le Syndic le remercie pour son engagement depuis 2019 jusqu'à ce jour. Une attention lui est remise.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour la Commune. Il réitère sa gratitude au Conseil communal et aux Secrétaires de l'Administration pour leur précieux travail.

Il remercie l'assemblée communale pour sa confiance et sa présence.

La présente assemblée est levée à 22h.01 M. le Syndic invite les citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



Le Syndic :
Gérard Brodard

